



32^{ème} COURSE DE COTE D'ORBEC/FRIARDEL



REGLEMENT PARTICULIER

Le présent règlement particulier complète le règlement standard des Courses de Côte.

Organise le dimanche 15 juillet 2018,
sous le patronage

-Auto Orbecquois

Une compétition automobile régionale dénommée: **32^{ème} course de Côte régionale d'ORBEC/FRIARDEL**

- **Cette compétition compte pour : La Coupe de France de La Montagne 2018 Coéf. 1**
- **Compte pour le championnat de la Ligue du Sport automobile de Normandie.**

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue régionale du Sport Automobile de Normandie sous le **N° 31 le : 05/05/2018** et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation **N°365 le : 05/05/2018.**

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

1.1P. OFFICIELS

Président du Collège des Commissaires Sportifs Sportifs (Ligne départ)	M. Marc Aubert M. Michel Tesnière M. Francis Helye	Licence n°13/14-4051 Licence n° 13/17-125487 Licence n° 13/05-1752
Directeur de Course	M. Jacky Françoise	Licence n°13/14-115323
Directeur de Course Adjoint	M. Didier Denis	Licence n°13/18-162362
Commissaire Technique responsable (B)	M. Jacques Salenne	Licence n° 13/06-18219
Commissaire Techniques adjoints (C) (C)	M. Michel Toupet M.xxx	Licence n° 13/14-40894 Licence n°
Chargés des relations avec les concurrents	Mme Michèle Pierre	Licence n° 13/03-8342
Chargé des Commissaires de route	M. Victor Marie	Licence n° 13/18-179223
Chargé de la mise en place des moyens	M. Olivier Bayeux	Licence n° 13/11-108022
Organisateur administratif ASA B.de Seine	M. Martial Saussaye	Licence n° 13/11-7658
Chronométrateur Départ (feux tricolores)	M. Christian Beuve	Licence n°13/18-2783
Arrivée	M. Dominique Gaillard	Licence n°13/18-53250
Classement informatique départ	M. Hervé Harel	Licence n° 13/14-230034
Médecin responsable :	Dr Anni Pithon d'Orbec	

1.2P. HORAIRES

Clôture des engagements : le mardi 10 juillet 2018 à 0 heures. **(ART.3.1.P)**

Publication de la liste des engagés le jeudi 12 juillet 2018 à 19 heures.

Vérifications administratives : le samedi 14 juillet 2018 de 14 h à 18h, salle de Cali, place Foch devant la mairie et le dimanche 15 juillet de 8 h à 9h 15 précises sous chapiteau, Parc des Loisirs à Orbec.

Vérifications techniques : le samedi 14 juillet 2018 de 14h15 à 18h30, place Foch devant la mairie **pour les Groupes A, N, F-2000, FC et GT.**

Parc des Loisirs de 16h à 18h, sur la D.519 à Orbec **uniquement pour les Groupes CN, CM, CNF, DE.**

Les véhicules vérifiés place Foch, devant la Mairie d'Orbec devront rester sur la place et partiront en convoi sur la décision de la direction de course.

Le dimanche 15 juillet 2018 de 8h15 à 9h30, sur la D.519.

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais : le dimanche 15 juillet 2018 à 10h30, entrée Parc des Loisirs, panneau d'affichage.

Briefing des commissaires : le dimanche 15 juillet 2018 à 7h15, sous chapiteau, parc des Loisirs à Orbec.

Essais non chronométrés : le dimanche 15 juillet 2018 de 8h30 à 10h15

Essais chronométrés : le dimanche 15 juillet 2018 de 10h30 à 12h15

Briefing des pilotes : briefing écrit.

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course des montées officielles : le dimanche 15 juillet 2018 à 12h30, entrée Parc des Loisirs, panneau d'affichage.

- 1^{ère} montée le dimanche 15 juillet 2018, à partir de 13h45
- 2^{ème} montée le dimanche 15 juillet 2018 à partir de 15h30
- 3^{ème} montée le dimanche 15 juillet 2018 à partir de 17h30

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. - Les concurrents en seront informés par affichage.

Affichage des résultats provisoires : 30 mn après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé sur D.519, au pied de la Côte.

Podium championnat le 15 juillet 2018, à l'issue de la dernière montée, D. 519, au pied de la Côte.

Remise des prix le 15 juillet 2018, sous le chapiteau, Parc des Loisirs D.519 à Orbec, 45 mn après l'affichage officiel.

Réunions du Collège des Commissaires Sportifs :

Réunion 1 : le samedi 14 juillet 2018 à 17h30, salle Cali, place Foch à Orbec et le dimanche 15 juillet à 8h30 sous le chapiteau, Site du Parc Naturel à Orbec.

Les réunions suivantes seront fixées par le Président du Collège.

1.3P. VERIFICATIONS

Vérifications administratives : le samedi 14 juillet 2018, salle Cali, **place Foch à Orbec de 14h à 18h.-** Le dimanche 15 juillet 2018 de 8h à 9h15, sous chapiteau, Parc des Loisirs, D.519 à Orbec.

Vérifications techniques le : samedi 14 juillet 2018, **de 14h15 à 18h30 place Foch**, et de **16h à 18h sur D.519**, Parc des Loisirs à Orbec ; **et le dimanche 15 juillet 2018, de 8h15 à 9h30**, sur la D.519, près Parc des Loisirs.

Vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage Favril, z.a. Campaugé, à La Vesprière.

Taux horaire maximum de la main-d'œuvre : 60 € TTC

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et sont tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique (pour les concurrents français).

soit le dimanche 15 juillet 2018 à 9h30.

A l'issue des vérifications techniques, la liste exacte des partants aux essais sera obligatoirement affichée après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs dont la réunion **est prévue le 15 juillet 2018 à 8h30**, panneau d'affichage, entrée du Parc des Loisirs.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Voir règlement standard des courses de côte.

Tout concurrent est responsable des agissements de son équipe et de ses accompagnateurs.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

- Cyril HOYER, Imprimerie Beau Soleil, Z.I. Beausoleil 14290 – La Vesprière – Tél. 06.03.98.89.40

jusqu'au mardi 10 juillet 2018 inclus (0 heure), cachet de la poste faisant foi.

Les frais de participation **sont fixés à 100€** avec la publicité optionnelle de l'organisateur.

Pour être valable, les engagements devront OBLIGATOIREMENT être accompagnés des frais de participation par chèque à l'ordre du Sport-Auto Orbecquois.

!!! ATTENTION IMPORTANT !!! : AUCUN ENGAGEMENT ne sera accepté SI SON REGLEMENT n'est pas joint par chèque, SANS AUCUNE EXCEPTION. Chèque à l'ordre de : Sport-Auto Orbecquois.

En cas de règlement EN ESPECES, celui-ci sera restitué lors des vérifications.

..*.*.*.*.*.*.*.*..

Si quatre jours avant le début de la compétition, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 50, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Le nombre des voitures admises est fixé à 120

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des Courses de Côte.

4.2P. CARBURANT - PNEUMATIQUES - EQUIPEMENTS

Voir règlement standard des Courses de Côte.

4.3P. NUMEROS DE COURSE

Voir règlement standard des Courses de Côte.

4.4P. MESURES ET DISPOSITIFS DE SECURITE

Voir tableau publié dans France Auto spécial règlement.

ARTICLE 5P. PUBLICITES

Voir règlement standard des Courses de Côte.

En cas de refus de la publicité organisateur : 200 € (montant doublé de l'engagement)

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. PARCOURS

La Course de Côte Régionale d'Orbec/Friardel se déroulera en 3 montées.

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard.

Départ : sur la D.519

Arrivée : sur la D.46 - tous les concurrents devront correctement se stationner sur le côté et se trouver prêts pour un convoi dirigé par la Direction de course, pour le retour au départ.

Modalités de retour au départ : en convoi sur instructions du Directeur de Course.

Parc de départ : 300 m avant la ligne de départ D.519 –

Parc d'arrivée : sur la D.46, 600 m après ligne d'arrivée.

Les concurrents devront se ranger en file de départ dans la zone prévue à cet effet avant le départ et au plus tard 10 mn avant leur heure de départ.

Le concurrent qui ne se sera pas présenté dans ce délai pourra être exclu de l'épreuve.

Longueur du parcours : 1.500 km

6.3P. FILE DE DEPART

File de départ : sur la D.519

6.4P. SIGNALISATION

Voir règlement standard des Courses de Côte.

6.5P. PARC CONCURRENT

Les parcs concurrents seront situés sur la D.519

Les parcs concurrents seront accessibles à partir du samedi 14 juillet 2018 à 8h sur la D.519, et ce jusqu'au dimanche 15 juillet à 22 h.

6.6P. PARC FERME FINAL

Le parc fermé final obligatoire (sous peine d'exclusion d'office) pour tous les concurrents classés est situé sur la D.519 au pied de la côte, côté départ.

6.7P. TABLEAUX D'AFFICHAGE OFFICIELS

Les tableaux d'affichage seront placés :

- pendant les vérifications à l'entrée du Parc des Loisirs et parc départ, D.519 près du chapiteau.
- pendant les essais et la course, à l'entrée du Parc Loisirs et parc départ, D.519, près du chapiteau.
- pendant le délai de réclamation après l'arrivée, à l'entrée du Parc Loisirs et parc départ, D. 519, près du chapiteau

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

6.8P. PERMANENCE

Pendant la compétition, une permanence se tiendra au chapiteau, Parc des Loisirs de 8 h à 12h30 et de 13h30 à 19h30.

Téléphone permanence n° 06.07.55.07.70 (M. Saussaye) – n° 06.14.42.51.67 (Olivier Bayeux).

Centre de secours le plus proche : N° 18 - Route de Lisieux – 14290 – L'Orbiquet.

Hôpital de Lisieux, Urgences : 02.31.61.30.09

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.2P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)

Briefing écrit.

Briefing commissaires avant les essais, prévu sur la D.39 près ligne de départ.

7.3P. COURSE

Voir règlement standard des Courses de Côte.

Procédure de départ : feux tricolores.

7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES

Echauffement des pneumatiques par déplacement de la voiture est interdit.
Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit dans les compétitions régionales.

ARTICLE 8P. PENALITES

Voir règlement standard des Courses de Côte.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Le classement s'effectuera sur le meilleur temps pour chacune des classes énumérées (règlement standard des 3 montées).

Classement général, 1 classement au Groupe, classement à la classe, 1 classement féminin.

ARTICLE 10P. PRIX

Coupes : au 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème}, 4^{ème}, 5^{ème} du scratch.

Remise d'une coupe **à tout pilote classé et présent** à la remise des prix.

Aucune coupe ne sera remise au pilote absent et non excusé auprès de l'un des organisateurs.

2 commissaires par tirage au sort, recevront une coupe.

La remise des prix se déroulera le dimanche 15 juillet 2018 sous le chapiteau, Parc des Loisirs, 45 mn après l'affichage officiel.

PLAN DE SITUATION COURSE DE COTE D'ORBEC/FRIARDEL



